



RÈGLEMENT PARTICULIER DU
« Promobad ERO Nocturne »

le 6 juin 2026

Par équipe

1. Tournoi par équipe. Il se déroule selon les Règlements :
 - Général des Compétition,
 - des Rencontres Nocturnes,
 - des Rencontres PromoBad.
2. Il est en cours d'autorisation sous le numéro 2505776
3. Le GÉO principal de la compétition est Mélanie DE LA TORRE - tel : 06 79 50 85 13
4. Ce tournoi est destiné aux joueurs licenciés à la FFBAD ou dans une autre fédération française dont la liste est consultable ici : seniors et est donc ouvert pour les catégories Minimales à Vétérans des départements français séries NC à R4.
5. Le tournoi se déroule par équipe de 4 : 2 filles, 2 garçons.
6. La compétition se déroule au Gymnase de la Forêt, 23 rue du 3 août 1944, Le Poinçonnet de 18h00 à 05h00.
7. Tous les participants doivent être en règle avec la FFBAD et posséder leur licence pour la saison en cours les autorisant à jouer en compétition, ou en règle avec sa fédération française de rattachement. Il devra la présenter avant le début de la compétition.
8. Les inscriptions se font directement sur Badnet ou sur place. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 6 juin 2026 à 19h00.
9. Les tableaux seront élaborés sur place entre 17h et 18h00 et par séries P, D et R. L'organisation se laisse le choix d'équilibrer au mieux les séries suivant le nombre d'équipes inscrites.
10. Les inscriptions seront prises en compte qu'à partir de la réception du règlement : via badnet, ebad ou par virement bancaire sur le compte suivant, en précisant en **référence « TOUR ERO » suivi du sigle** du club:

ASSOC. USP.Badminton IBAN : FR76 1950 6400 0028 1135 6145 091 BIC : AGRIFRPP895
11. Tarif : 8 €/joueur
12. La compétition se déroulera sous forme de ronde italienne de 60 points
13. Chaque rencontre se compose de 4 phases de paliers de 15 points chacune. Par exemple:

- 1 double dames : jusqu'à 15 points
- 1 double hommes : jusqu'à 30 points
- 2 doubles mixtes jusqu'à 60 points

14. L'ordre des matchs se fera sur tirage au sort pour chaque rencontre.
15. Pour les joueurs P et/ou NC, le cas échéant, les volants plumes seront utilisés, sauf si l'un des quatre joueurs souhaite jouer en plastiques. Les volants plastiques seront alors privilégiés. Pour les joueurs en D et R, le volant plumes est obligatoire. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord sur les volants, celui de référence est le **volant plume RSL N°3**, disponible en vente sur le tournoi.
16. Tout volant touchant un obstacle ou l'infrastructure situé au-dessus du terrain sera compté « faute », excepté au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois (valable uniquement une fois).
17. En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité. En cas d'interruption définitive au cours de son déroulement, les inscriptions ne seront pas remboursées.
18. En cas de désistement avant le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscriptions seront remboursés. Après le début de la compétition, les droits d'inscription ne seront pas remboursés, quel que soit le motif du forfait.
19. L'organisation peut être amenée à prendre des photos pour son site internet ou le compte Facebook ou diverses publications. La participation à ce tournoi vaut acceptation et accord du droit à l'image. Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En conséquence, si vous ne voulez pas que votre image ou celle de votre enfant apparaisse sur ces sites merci de bien vouloir nous en informer sur la feuille d'inscription.
20. Le club décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol pendant la compétition.
21. Il est interdit de fumer dans la salle et les vestiaires.
22. L'inscription au tournoi vaut acceptation de ce règlement.

Le club Union Sportive du Poinçonnet

uspbad.lepoinconnet@gmail.com

06 87 60 75 97